

• PROCES VERBAL DE SEANCE – Conseil de communauté en date du 28 février 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 28 février, le Conseil de la Communauté des Communes régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

**I - CONSEILLERS PRESENTS ET QUORUM**

Afférents au Conseil de la Communauté :	47
En exercice :	47
Qui ont pris part à la délibération :	37
Nombre de pouvoirs :	5

**Présents :**

**AGUTS :**

**ALGANS-LASTENS :**

M. MAS

**APPELLE :**

**BERTRE :**

M. PINEL Bernard

**CAMBON-lès-LAVAUUR :**

M. VIRVES

**CAMBOUNET SUR LE SOR :**

M. FERNANDEZ

**CUQ-TOULZA :**

M. PINEL Jean-Claude

**DOURGNE :**

M. REY, Mme CARRIÉ

**ESCOUSSENS :**

M. GUIRAUD

**LACROISILLE :**

M. DURAND

**LAGARDIOLLE :**

Mme RIVALS

**LESCOUT :**

M. GAVALDA

**MASSAGUEL :**

M. ORCAN

**MAURENS-SCOPONT :**

M. DUVAL

**MOUZENS :**

M. BRUNO

**PECHAUDIER :**

M. GIRONIS

**PUYLAURENS :**

Mme LAPERROUZE, M. MAURY, M. CATALA

**SAINT AFFRIQUE-lès-MONTAGNES :**

M. MILLET

**SAINT AVIT :**

M. LE TANTER

**SAINT GERMAIN DES PRES :**

M. FRÈDE

**SAINT SERNIN-lès-LAVAUUR :**

**SAÏX :**

Mme DURA, M. PATRICE, M. ARMENGAUD

**SEMALENS :**

Mme ROUSSEL, M. SUDERIE

**SOUAL :**

M. CERESOLI, Mme DELPAS, Mme GAYRAUD,  
M. ALBOUI

**VERDALLE :**

Mme SÉGUIER, Mme REBELO

**VIVIERS-lès-MONTAGNES :**

Mme BARBERI

**Absents excusés :** M. POU, M. POUYANNE, M. CANTIÉ, Mme DUCEN (pouvoir à Mme DURA), M. CAUQUIL (pouvoir à Mme SEGUIER), Mme FIORET (pouvoir à M. PATRICE), M. ALIBERT (pouvoir à Mme GAYRAUD), M. VEUILLET (pouvoir à Mme BARBERI).

**Secrétaire de Séance :** Mme RIVALS Thérèse

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de communauté du 24 janvier 2017

## II-ORDRE DU JOUR ET DECISIONS PRISES

Monsieur le Président informe le conseil de la programmation culturelle 2017 des différents réseaux :

- « Les Arts en Fêtes » seront organisés cette année à MASSAGUEL et VERDALLE sur le thème du pastel.
- « La Fête des Etangs » aura lieu cette année le 20 mai 2017.

### **1. PROJET DE TERRITOIRE – PROPOSITION D'UNE DEMARCHE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE**

Madame Laperrouze Anne rappelle à l'assemblée que le projet de territoire construit par les élus de la CCSA énonce une ambition commune concernant l'intégration d'une transition énergétique et la construction d'un territoire à énergie positive. Il s'agit d'une ambition importante. Un document de travail a été réalisé par le groupe de travail en charge du dossier. Les élus ont pu en prendre connaissance lors de la conférence des maires de novembre 2016 et il est représenté en cette séance.

Petits rappels :

Le but est de lutter contre le changement climatique qui touche la planète. Les objectifs européens fixés sont la réduction de 20 % des gaz à effet de serre d'ici 2020 (la France s'est fixée une baisse de 23%), le développement à hauteur de 20 % des énergies renouvelables, enfin la réalisation de 20% d'économie d'énergie.

La France a retranscrit les directives européennes dans la législation française, il s'agit de la loi sur la transition énergétique de 2015. Egalement, la thématique est désormais intégrée dans les règles d'urbanisme puisque 40 % des émissions de gaz à effet de serre sont les conséquences directes des politiques d'urbanisme menées par les collectivités. A titre d'exemple, l'habitat dispersé entraîne l'augmentation des trajets en véhicule.

Or les citoyens, sensibilisés aux problématiques environnementales, attendent de leurs élus une exemplarité dans le domaine. Sans parler qu'une démarche vers la transition énergétique peut développer l'emploi (création d'entreprise spécialisée dans les économies d'énergie) et générer des économies et donc un gain financier.

Pour avancer sur le sujet, il faut une véritable volonté politique affirmée de nos élus. Nombreux projets (privés et publics) sont comptabilisés sur notre territoire. Il reste maintenant à exprimer la volonté politique intercommunale et pour débiter il pourrait être rédigé une charte d'engagement des élus de la CCSA. Celle-ci pourrait par exemple préciser que, en matière de construction de bâtiment communaux, les fonds de concours seront attribués aux communes par la CCSA si l'investissement correspond à un bâtiment BBC ou à énergie positive.

Afin de mettre en actions cet axe de notre projet de territoire, un diagnostic devrait être réalisé. Toutefois, les membres du groupe de travail vous proposent de remettre à plus tard cette étape afin de ne pas engager une dépense en bureau d'étude trop importante, mais plutôt de mettre en actions cette thématique par des décisions d'élus immédiatement réalisables. En effet des actions immédiates et remarquables peuvent être menées, tel que l'extinction des éclairages publics la nuit. De plus un programme d'actions pourra être développé (rénovation énergétique de bâtiment, développement de réseau de chauffage au bois... bornes de recharge des véhicules électriques, développement des déplacements doux...). Les actions mise en œuvre pourront bénéficier de subventions car les financements sont nombreux (Etat, région, département, ADEME, CRE, CCSA...).

Madame Anne Laperrouze propose donc à ses confrères de bien vouloir aborder cette thématique lors de leurs prochains conseils municipaux et d'indiquer si la commune s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et souhaite mettre en œuvre une action immédiate.

Lors de la prochaine conférence des maires organisée le 23 mars 2017 sur la commune de Cambounet-sur-le-Sor, il sera demandé aux communes de bien vouloir faire un retour sur le sujet afin que ces actions puissent être communiquées.

En outre, il est rappelé que les particuliers ayant des projets qui s'inscrivent dans la démarche de transition énergétique peuvent faire appel gratuitement au CAUE.

## **2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTEES AU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES ELUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT**

Sur proposition de Monsieur le Président,

Un règlement intérieur a été rédigé pour une plus grande efficacité et lisibilité,

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil de Communauté dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement soumis au Conseil de Communauté a globalement été établi au regard du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une modification doit être apportée au règlement adopté en séance du 10 juin 2014, modifié en séance du 26 janvier 2016, concernant la rédaction de l'article 17 et la suppression de la commission thématique « Développement de la base », et l'ajout de la commission « Sport-loisirs-nature ».

En effet il est proposé d'intégrer le développement de l'espace « base de loisirs des étangs » à une nouvelle commission dont les thématiques seraient le sport, les loisirs, et la nature, éléments constitutifs de la base de loisirs.

Il est précisé que Monsieur Michel Orcan pourrait être l' élu référent et Monsieur Stéphane Vuagnat, le technicien référent. Les communes peuvent désigner un membre afin de participer aux travaux de cette commission.

Monsieur Christian Patrice s'interroge : les moyens financiers de la CCSA permettront-ils de financer les projets de cette nouvelle commission ?

Monsieur Michel Orcan rappelle que lors de la prise de compétence « sport », il avait été énoncé la possibilité de cibler les fonds de concours notamment sur la thématique des équipements sportifs. Malgré tout, il s'agira sur proposition de la commission des finances, au conseil de communauté d'acter l'enveloppe attribuée.

Monsieur Serge Gavalda craint que la prise de la compétence sport demande un tel financement qu'elle vide l'enveloppe des fonds de concours qui aurait pu être attribuée aux plus petites communes pour la réalisation de leurs projets.

Monsieur Eric Rozès, DGS, rappelle que toute l'enveloppe correspondant aux fonds de concours sera allouée aux communes mais qu'il a été proposé lors du dernier bureau, de cibler leur attribution par des axes correspondants au projet de territoire tel que la mise en valeur du patrimoine, la transition énergétique, le sport et le bien-être... chacune des communes membres pourra déposer une demande de fonds de concours qui entrera dans ces critères, par contre l'enveloppe globale allouée n'a pas encore été définie.

Entendu l'exposé du Président présentant la nouvelle rédaction du règlement des instances d'élus,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **ADOPTE** la nouvelle version actualisée du règlement intérieur.

### **3. SERVICE PETITE ENFANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RESERVATION DE PLACE DANS LES ACCUEILS DE JEUNES ENFANTS**

Le Président expose,

Il s'agit du renouvellement d'une convention qui a pour objet la réservation de 5 places sur l'ensemble des quatre établissements d'accueil de jeunes enfants, pour les enfants des collaborateurs du groupe Pierre FABRE.

A titre informatif, cette entente existe depuis le 14 janvier 2008.

Les Laboratoires Pierre FABRE versent une participation annuelle faisant référence aux nombres d'heures facturées aux familles concernées par la convention et au tarif horaire correspondant au reste à charge sur le prix plafond CNAF pour la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, à savoir déduction faite des participations familiales, Prestation de Service Unique et Contrat Enfance-Jeunesse.

Pour 2017 cela porte le tarif horaire à 1.42€ / heure.

La présente convention de partenariat serait conclue pour une durée d'un an avec la possibilité d'un renouvellement tacite pour l'année suivante, sans pouvoir excéder trois années au total (fin au 31/12/2019).

Elle a été rédigée afin d'encadrer les conditions techniques et financières de réservation de places pour les enfants des collaborateurs du groupe Pierre FABRE auprès de la structure.

Le Président fait lecture du projet de convention entre la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout et le groupe Pierre FABRE.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le groupe Pierre FABRE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **4. DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION DE TERRAINS SITUES A PROXIMITE DE LA BASE DE LOISIRS LES ETANGS**

Monsieur le Président expose,

Vu l'article 1311-5 du CGCT « Les Maires, les Présidents des Conseils Généraux et les Présidents des Conseils Régionaux, les Présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les Présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au Bureau des Hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics ».

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un Vice-Président dans l'ordre de leur nomination,

Vu l'avis du service des domaines,

Considérant les négociations menées permettant les propositions de vente suivantes :

- Parcelle cadastrée section B n°428 située sur la commune de Cambounet sur le Sor d'une surface de 7375 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le mètre carré.
- Parcelle cadastrée section B n°431 située sur la commune de Cambounet sur le Sor d'une surface de 1600 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le mètre carré.
- Parcelle cadastrée section B n°1156 située sur la commune de Cambounet sur le Sor d'une surface de 1208 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le mètre carré.
- Parcelle cadastrée section B n°2162 située sur la commune de Cambounet sur le Sor, provenant de la division de parcelle plus grande section B n°1837, d'une surface de 306 m<sup>2</sup> au prix de 30 € le mètre carré.

Considérant la localité des biens, à savoir sa proximité avec la base de loisirs « Les Etangs » dont la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout a la charge,

Considérant l'intérêt public local de cette acquisition permettant l'extension de la base de loisirs et la maîtrise du foncier situé à proximité de la Réserve Naturelle Régionale ornithologique,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Monsieur Bernard Tranier souhaite ajouter que le prix d'acquisition proposé de 30 € le mètre carré concernant la parcelle section B n°2162 s'explique du fait que ce terrain soit classé en zone U (et non A comme les autres).

Cette acquisition concerne les pour parler qui ont été menés pour constituer une réserve foncière autour de la base. Lors du dernier conseil la vente Escande/Rey a été actée. Restent les discussions menées avec la famille Auret mais qui n'ont pu aboutir à ce jour.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de se prononcer sur l'opportunité d'acquérir aux conditions énoncées les terrains cités.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **PRECISE** que l'acte d'acquisition concerne des biens appartenant à Madame Nadine ARGANS, veuve non remariée BONNAFOUS et, Madame Jessica BONNAFOUS, sa fille.
- **INDIQUE** que la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout se porte acquéreur, aux prix indiqués ci-dessous, des parcelles qui sont situées sur la commune de Cambounet sur le Sor et cadastrées de la sorte :
  - Parcelle cadastrée section B n°428 d'une surface de 7375 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le mètre carré.
  - Parcelle cadastrée section B n°431 d'une surface de 1600 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le mètre carré.
  - Parcelle cadastrée section B n°1156 d'une surface de 1208 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le mètre carré.
  - Parcelle cadastrée section B n°2162 située sur la commune de Cambounet sur le Sor, provenant de la division de parcelle plus grande section B n°1837, d'une surface de 306 m<sup>2</sup> au prix de 30 € le mètre carré.
- **PRECISE** que l'acte sera établi en la forme administrative par les services de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout.
- **CHARGE** Monsieur le Président, de l'exécution de la présente décision.

## 5. FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur Eric Rozès, DGS, présente et explique le travail de la commission des finances et du bureau d'étude « ressources consultants finances ».

Conformément aux prévisions annoncées l'an passé, l'épargne nette de la CCSA diminue en raison des baisses des dotations de l'état.

A titre d'information, cette perte représente 410 000 € pour la CCSA, 100 000 € pour l'ensemble de nos communes (en effet malgré une baisse de la DGF, sur certaines communes, la hausse de la DSR compense).

En 2016, **l'épargne nette** de la CCSA est de 582 393 € contre 1 300 000 € en 2013, il y a donc lieu de s'interroger.

Concernant le **remboursement de l'emprunt** pour la réalisation de l'investissement, sur l'ensemble de nos communes, il équivaut à moins de 3 ans, ce qui démontre une gestion de la dette très saine.

Pour la CCSA, il est de 4 ans, la dette est contrôlée.

Monsieur Christian Patrice souhaite connaître la raison de « l'évaporation » de l'épargne nette de la CCSA : les transferts de charge ont pourtant été faits au moment du transfert des compétences.

Monsieur Eric Rozès, DGS, indique que si certains transferts de compétence et donc de charges ont été réalisés avec justesse, tel que pour la compétence voirie, pour certains autres, la réalité actuelle des charges ne correspond plus à celle du transfert, il s'agit notamment de la compétence petite enfance (le transfert de charge a été basé sur 2 équipements, aujourd'hui la CCSA en compte 6).

Madame Anne Laperrouze, rappelle qu'au moment de la fusion d'intercommunalité en 2013, la communauté de communes du Pays de Cocagne disposait d'une épargne nette relativement importante. Monsieur Eric Rozès, précise que le résultat de fonctionnement se situait à 250 000 € environs.

Monsieur Sylvain Fernandez, Président, souhaiterait qu'un audit soit réalisé sur l'impact de l'intercommunalité sur ses communes membres : qu'a-t-elle apporté aux communes ?

Monsieur Eric Rozès, DGS, indique au conseil qu'**en matière de personnel**, il est nécessaire de réaliser une contraction entre les charges et les recettes afin d'établir un bilan juste. Ceci tient notamment du fait des mises à disposition du personnel de la CCSA auprès des communes et de la refacturation qui en est faite.

Entre 2013 et 2016, les charges en personnel en ce qui concerne le budget principal et celui des ordures ménagères ont augmenté. Toutefois en retenant l'atténuation de charges, il apparaît que ces charges sont stabilisées en 2015-2016.

Concernant le budget ALSH, il a été lancé une logique qui touche à sa fin de professionnalisation et de titularisation des contrats aidés. Ainsi en 2017 les charges en personnel seront stabilisées.

Concernant le service de la petite enfance, l'absentéisme dû aux risques psychologiques et professionnels (RSP) de l'activité, oblige le remplacement du personnel afin de respecter les normes réglementaires. Ces remplacements représentent un coût très élevé pour ce budget et il ne peut être que constaté une augmentation des charges en personnel de 2013 à 2016 malgré une implication et un professionnalisme de l'agent en charge de la coordination, Madame Françoise Vrigneau, tel que le souligne Monsieur Sylvain Fernandez.

Pour information, l'évolution nominale annuelle de la CCSA est de 4.2 % contre une moyenne de 5.7% pour les communes membres (cette proportion s'expliquant par le recrutement des agents chargés des TAP).

De plus, les budgets SPE et ALSH ont pu être équilibrés par une subvention du budget principal moins importante que prévue (total environ 60 000 € de réduction par rapport au prévisionnel).

Concernant le versement de **fonds de concours**, il est rappelé que la communauté de communes durant la période 2013-2016 a participé aux projets d'investissement des communes à hauteur de 1 166 011,86 €.

Monsieur Serge Gavalda, rappelle que cela signifie que les communes ont participé à hauteur d'environ 1 million dans l'économie locale grâce à la réalisation de ces travaux.

Monsieur Eric Rozès, DGS, indique que l'excédent global de clôture de la CCSA est estimé à 1 800 000 € contre 5 200 000 € pour l'ensemble des communes.

Enfin, Monsieur Eric Rozès indique que concernant le budget SPANC, il ne s'équilibre pas totalement car les élus de la CCSA ont souhaité verser des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel pour les dossiers exclus du dispositif d'aides de l'agence de l'eau Adour Garonne mais correspondant au règlement du service approuvé par conseil de communauté. A ce titre 10 aides ont été accordées mais il sera proposé de passer à 5 aides en 2017 afin d'appréhender les prises de compétence à venir en matière d'eau et d'assainissement.

Monsieur Sylvain Fernandez, Président présente les comptes administratifs et comptes de gestion de la CCSA qui s'établissent ainsi :

#### I - BUDGET PRINCIPAL

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-465 856,31	290 035,43
Résultat reporté (N-1)	-179 835,94	1 565 740,82
Résultat de clôture	-645 692,25	1 855 776,25
Reste à réaliser (D)	554 913,84	
Reste à réaliser (R)	993 912,64	
Besoin de financement	-206 693,45	
Affectation au 1068	206 693,45	
Report au 001 budget N+1	-645 692,25	
Report au 002 budget N+1		1 649 082,80

#### II - BUDGET DECHETS MENAGERS

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	27 574,15	199 557,70
Résultat reporté (N-1)	-9 989,02	0,00
Résultat de clôture	17 585,13	199 557,70
Report au 001 budget N+1	17 585,13	
Report au 002 budget N+1		199 557,70

#### III - BUDGET PETITE ENFANCE

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
Résultat reporté (N-1)	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00
Report au 002 budget N+1		0,00

#### III - BUDGET ALSH

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
Résultat reporté (N-1)	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00
Report au 002 budget N+1		0,00

#### IV - BUDGET ZA de GRABOULAS

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
Résultat reporté (N-1)	-265 421,76	-3 765,00
Résultat de clôture	-265 421,76	-3 765,00
Report au 001 budget N+1	-265 421,76	
Report au 002 budget N+1		-3 765,00

#### V - BUDGET ZA de PUYLAURENS (Pièce Grande)

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-23 158,21	0,00
Résultat reporté (N-1)	-25 807,26	0,00
Résultat de clôture	-48 965,47	0,00
Report au 001 budget N+1	-48 965,47	
Report au 002 budget N+1		0,00

#### VI - BUDGET LOTISSEMENT LA PRADE

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	88 994,12	-152 259,02
Résultat reporté (N-1)	-265 132,05	152 259,02
Résultat de clôture	-176 137,93	0,00
Report au 001 budget N+1	-176 137,93	
Report au 002 budget N+1		0,00

#### VII - BUDGET MULTISERVICES RURAUX

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	68 600,00	15 684,22
Résultat reporté (N-1)	-77 316,10	13 817,66
Résultat de clôture	-8 716,10	29 501,88
Besoin de financement	8 716,10	
Affectation au 1068	8 716,10	
Report au 001 budget N+1	-8 716,10	
Report au 002 budget N+1		20 785,78

#### VIII - BUDGET SPANC SOR AGOUT

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00	-9 623,17
Résultat reporté (N-1)	0,00	99 674,39
Résultat de clôture	0,00	90 051,22
Report au 001 budget N+1	0,00	
Report au 002 budget N+1		90 051,22



### IX - BUDGET TRAITEMENT DES EAUX USEES (Saix/Sémalens)

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	23 452,83	5 897,22
Résultat reporté (N-1)	-22 827,45	19 237,57
Résultat de clôture	625,38	25 134,79
Report au 001 budget N+1	625,38	
Report au 002 budget N+1		25 134,79

### X - BUDGET OFFICE DU TOURISME

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00	6 394,86
Résultat reporté (N-1)	0,00	364,17
Résultat de clôture	0,00	6 759,03
Report au 001 budget N+1	0,00	
Report au 002 budget N+1		6 759,03

### XI - BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-2 716,14	1 205,35
Résultat reporté (N-1)	4 460,40	1 176,42
Résultat de clôture	1 744,26	2 381,77
Report au 001 budget N+1	1 744,26	
Report au 002 budget N+1		2 381,77

### XII - BUDGET MAISON DE SANTE

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
Résultat reporté (N-1)	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00
Report au 001 budget N+1	0,00	
Report au 002 budget N+1		0,00

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur REY Christian, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2016 présentés
- **APPROUVE** les Comptes de Gestion du Receveur
- **CONSTATE** l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives :
  - \* aux reports à nouveaux,
  - \* aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

## 6. FINANCES LOCALES – OUVERTURE DE CREDITS SUR CERTAINES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% MAXIMUM DES CREDITS DE L'ANNEE N-1

Le Président ayant exposé,

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Conseil de communauté l'autorise en précisant le montant de l'affectation des crédits. Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil de communauté n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Op. - 148 PLAN LOCAL d'URBANISME	47 965,25	0,25	11 990
Op. - 165 MATERIEL INFORMATIQUE - RESEAU	48 690,83	0,25	12 170
Op. - 198 VOIRIE COMMUNAUTAIRE	1 135 682,00	0,10	113 560
Op. - 203 SUBVENTION EQUIP COMMUNES	671 382,00	0,25	167 845

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'opportunité d'ouverture de crédits présentée ci-dessus,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits sur les opérations d'investissement tel qu'énoncée ci-dessus et dans les conditions prévues par le CGCT,

## 7. FINANCES LOCALES – CONVENTION DE PRESTATIONS SIGNEE AVEC L'AMT CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UNE PLATE FORME DE DEMATERIALISATION DES ACTES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (AMT) ont conclu en 2010 une convention permettant la création d'un service de mutualisation de moyens concernant la dématérialisation des actes à transmettre au contrôle de légalité.

Il est proposé au Conseil la signature d'un avenant à la convention « Dématérialisation des actes », afin d'acter la nouvelle tarification du service : coût du certificat électronique 50 € HT/an, à quoi il faut ajouter le support Clé USB de 45 € HT l'unité.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'opportunité de signer le projet d'avenant à la convention joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mutualisation de moyen avec l'AMT « Dématérialisation des actes »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de poursuivre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau service.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le président rappelle la prochaine réunion du SCoT le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 17h30.

Monsieur Jean-Paul Duval souhaite que la commission sport-loisirs-nature s'intéresse au lac de Geynes et réalise une étude sur les possibilités à venir. Il rappelle que ce lac est utilisé notamment par nos ALSH.

Monsieur Didier Catala souhaite que la commission sport-loisirs-nature se penche sur les projets touchant à la piscine municipale située sur Puylaurens et dont une première étude a été énoncée lors du dernier conseil de communauté.

Monsieur Michel Le Tanter souhaite souligner l'intervention rapide et efficace des agents de la CCSA sur la commune de St Avit, après les vents violents de début février.

La séance est levée à 20h00.